

ON S'ABONNE :  
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2<sup>e</sup>.  
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.  
Et chez MM. Bresson et Bourgois, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

# LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les Journ. de Paris.

PRIX :  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône ;  
1 franc de plus par trimestre.

**AVIS.**

Messieurs les actionnaires du Précurseur, sont prévenus que l'assemblée générale indiquée pour le vendredi 30 août courant, est renvoyée au vendredi 6 septembre suivant.

Lyon, 31 août.

Un article de la Tribune sur lequel nous donnerons tout-à-l'heure notre avis, fournit aujourd'hui au Courrier de Lyon l'occasion de se porter le défenseur du général Lafayette que les politiques de cette feuille veulent bien reconnaître comme un honnête homme, digne de respect par sa fidélité invariable à ses convictions durant une carrière publique de soixante années, mais comme une fort petite intelligence aux yeux de ces messieurs de la haute banque.

Nous les remercions de cet empressement à soutenir, contre une petite note de la Tribune, un homme qui, Dieu merci, a bien d'autres appuis et n'a pas réclamé celui-là. Les articles publiés précédemment par le Courrier sur M. le général Lafayette, lesquels étaient tout empreints des haines ingrates du 7 août contre cet homme illustre, prouvent assez que cette bienveillance de fraîche date n'a pas d'autre motif que le désir d'exploiter ce que la presse ministérielle appelle les divisions du parti républicain. Dès-lors, on comprend que les éloges offerts d'un ton de commisération au caractère de Lafayette perdent un peu de leur valeur.

Toutefois, nous les prendrons pour ce qu'on les donne et nous en tirerons une conclusion que le Courrier seul, sans doute, n'a pas prévue.

En effet, puisque M. le général Lafayette est doué d'une si rare et si admirable fermeté d'opinions, comment faut-il expliquer la dissidence radicale qui s'est établie entre lui et S. M. Louis-Philippe ?

Il est incontestable, d'un côté, que M. le général Lafayette a aidé de sa personne et de sa popularité la royauté naissante, lorsqu'un Bourbon, arrivé de Neuilly, fut présenté au peuple ébahi pour remplacer un Bourbon qui venait d'être chassé de Paris. Il est incontestable qu'il a favorisé de tout son pouvoir l'établissement et l'affermissement de cette royauté, jusqu'à courir des dangers personnels très-pressants dans la formidable émeute de décembre 1830. Il est incontestable que pendant les premiers mois du régime nouveau, Louis-Philippe semblait tellement d'accord avec M. de Lafayette, dans toutes les affaires du gouvernement, que Sa Majesté ne paraissait jamais en public, sans se faire accompagner du général, ne passait pas un jour sans le recevoir trois ou quatre fois et sans le consulter, avec une franchise dont M. de Talleyrand pourrait se porter garant, sur toutes les négociations entamées dans ce temps-là. C'est même sur ce seul point, sur l'appui prêté au gouvernement nouveau par le général Lafayette, que sont dirigés les reproches de la Tribune.

Il est d'un autre côté, incontestable aussi, qu'aujourd'hui le général Lafayette est séparé complètement du gouvernement de Louis-Philippe; qu'il en désapprouve le système intérieur et extérieur; qu'il a rompu toutes ses relations personnelles avec Louis-Philippe; que Louis-Philippe permet aux journaux subventionnés par lui d'attaquer avec la dernière indécence cet homme placé trop haut pour que ces insultes d'une valetaille effrontée le puissent atteindre. Il est incontestable que Lafayette a donné, dans son compte rendu à ses commettants, un démenti formel à tout ce qui avait été dit et imprimé au nom de Louis-Philippe sur les événements de l'Hôtel-de-Ville et les promesses qui lui furent faites. Enfin il est incontestable que le général Lafayette est aussi hostile aujourd'hui à ce régime qu'il lui fut autrefois dévoué, et c'est là précisément ce qui fait que le parti républicain a pour lui tant de respect et d'attachement.

Il faut donc nécessairement que l'un des deux, Louis-Philippe ou Lafayette ait changé de direction politique depuis 1830; il faut que l'un des deux ait joué la comédie dans les scènes qui ont suivi la révolution; il faut que l'un des deux soit un hypocrite, un parjure, un fripon politique.

Or, le Courrier reconnaît que jamais Lafayette n'a dévié de sa ligne de conduite; que jamais dans sa longue carrière et au travers de huit ou dix gouvernements successifs il n'a varié dans sa haute probité.

Donc — Nous laissons au Courrier le soin de conclure, en l'invitant à rectifier notre raisonnement s'il pêche par quelque endroit.

Voici maintenant la note de la Tribune :  
Certes, le parti démocratique a des comptes sévères à demander au général Lafayette, et ce n'est pas nous qui nous porterons défenseurs d'un homme vers lequel nous faisons remonter chaque jour une pensée accusatrice. Nous ne sommes pas de ceux qui en politique affaiblissent les erreurs en les masquant, et quand Lafayette a trompé les patriotes, méconnu ses devoirs, outragé ses principes, abusé de l'autorité de son nom pour jeter la France dans l'abîme

où elle se débat, nous n'appelons pas cette conduite une faute, mais un crime, un crime après lequel un homme doit dévorer sa douleur et ses remords et désirer une occasion solennelle d'expier ce passé, en mourant avec éclat pour le peuple et la liberté.

Mais notre opinion bien connue sur le général Lafayette, nous commande de blâmer avec force cette biographie sans esprit, sans mesure, sans goût, œuvre informe, où les choses et les hommes sont confondus, où l'erreur du jugement se mêle au venin d'une coterie qui répand son fiel, sa haine et sa manie d'épuration sans intelligence et sans discernement.

Quand le parti patriote voudra juger Lafayette, comme il en a le droit, il s'arrangera de manière à donner à ses accusations l'autorité de la raison et de la justice.

Quand le parti patriote voudra juger Lafayette, il demandera aux gens qui s'attribueront cette mission, les titres en vertu desquels ils prétendent réviser l'arrêt de deux générations qui au travers de toutes les haines politiques l'ont entouré d'une vénération profonde, et cette question, le parti patriote l'adressera à la Tribune tout aussi bien qu'à M. Gigault ou à M. Teste.

Or, comme aujourd'hui la Tribune, tout en relevant avec raison les ridicules prétentions de MM. Teste et Gigault; les imite entièrement et s'arroge le droit de juger et, qui plus est, de condamner le général Lafayette, le parti patriote est en droit aussi de procéder à cette enquête dès à présent et de s'informer des gens qui attaquent avec une légèreté si singulière un homme qui a peu d'égaux sous le rapport où on le juge. Le parti patriote serait bien confus, mais bien heureux pourtant, s'il allait trouver sous l'anonyme de la note un homme, non-seulement égal, mais supérieur au général Lafayette en tout ce qui constitue la vertu politique.

Nous ne voudrions pas que la Tribune crût que nous cherchons à rester dans ces termes généraux afin d'éviter le sens étroit de sa note. Nous saisissons au contraire avec empressement l'occasion de revenir sur quelques considérations que nous avons déjà émises.

La Tribune, dominée toujours par ses idées de dictature conventionnelle, se figure qu'on aurait pu et dû établir la république en 1830, parce qu'il s'est trouvé à l'Hôtel-de-Ville trois ou quatre hommes qui en ont eu l'idée.

Nous ne sommes pas du tout de cet avis. Nous croyons que la minorité dont il s'agit était beaucoup trop faible de nombre, de talent, d'influence pour se charger de l'organisation de la république; et comme à défaut des hommes de cette minorité imperceptible et inconnue, le soin de cette organisation serait tombé justement sur des hommes qui étaient alors en évidence et qui se sont emparés du régime monarchique, il s'ensuit que cette œuvre eût été un régime bâtarde ayant le nom de république, mais conservant, dans le détail des institutions, à peu près tous les vices du régime déchu, et de plus quelques vices nouveaux et moins faciles à déraciner, par exemple une aristocratie bourgeoise.

Si Lafayette, qui avait raison sur les choses, a été indignement trompé par un homme, est-ce la première fois qu'un homme de cœur et de talent devient la victime d'un roué, et n'est-ce pas au parti patriote à le consoler d'une erreur qui ne peut être plus douloureuse pour personne que pour lui ?

La Tribune, obligée de combattre corps à corps les hommes du pouvoir agissant, a pris l'habitude des courtisans qui s'imaginent que le succès d'une entreprise politique tient à la chute de tels ou tels individus. Si habiles qu'ils soient, les hommes d'état ne peuvent pas aller contre la nature des matériaux qu'ils emploient.

Or, en 1830 la France n'était pas républicaine et toutes les coteries du monde n'auraient pas fait qu'un pays imbu pendant quinze ans des idées représentatives de l'Angleterre, devint tout-à-coup républicain comme on l'est aux Etats-Unis.

Ce fut donc, et nous le disons bien haut, tout en croyant notre républicanisme d'aussi bon aloi que celui des épura-teurs de la Tribune, ce fut une pensée pleine de philosophie, de sagesse, de vérité, que celle qui poussa un républicain comme Lafayette à refuser en 1830 de prêter les mains à l'établissement de la république.

Lafayette n'est pas le seul qui, pénétré d'opinions républicaines, ait regardé alors comme nécessaire une transition entre la légitimité et la république. Si c'est un crime, condamnez donc aussi les onze douzièmes de la population française qui, quoique répugnant au nom de Bourbon, accepta cet arrangement avec joie.

Quels patriotes Lafayette a-t-il donc trompés ? Il a déçu les espérances de cinq ou six jeunes gens peut-être, qui, à l'Hôtel-de-Ville, demandaient la république. Mais il n'a pas trompé les patriotes que nous connaissons et qui sont fort aises de ce que l'expérience de la royauté ait été faite sous toutes les formes, et qu'elle se soit suicidée elle-même en même temps que la nation s'avancât mieux éclairée vers un régime meilleur.

La Tribune paraît se soucier très-peu de ce sentiment général des populations qui ne se tournait pas du tout vers la république en 1830, parce qu'elle se flatte toujours que quel-

ques hommes énergiques font marcher un pays comme il leur plaît. Mais à leur tour les populations médiocrement flattées de ces façons cavalières, se soucient très-peu des colères de quelques jeunes gens que l'impatience de prendre une part utile dans l'action politique, pousse à attaquer avec un emportement pitoyable (et déplorable seulement pour eux), des hommes dont l'immense popularité, les embarrasse et leur fait ombrage.

La France réduira à leur valeur ces boutades d'enfants. Il y va de son honneur et de son intérêt. Si les quatre-vingts ans de Lafayette pouvaient être ainsi traduits au premier tribunal élevé au coin d'une rue, la probité politique serait un métier de niais, et tout jeune homme qui descendrait dans l'arène publique avec des résolutions d'honnêteté d'inébranlable vertu serait regardé comme un benêt. Ans. P.

On lit dans le National :

Si don Pedro triomphe et établit en Portugal le gouvernement de la reine sa fille, ce gouvernement trois mois après son installation, sera certainement en guerre avec les hommes et avec les principes qui auront contribué à son élévation. Il n'est pas douteux que cette monarchie nouvelle ne soit bientôt aussi odieuse que celle de don Miguel, et qu'une très forte opposition libérale ne s'élève contre elle non seulement en Portugal, mais en France et en Angleterre, où la presse libérale et même républicaine s'est intéressée aux succès de la cause de dona Maria, en haine de la sainte-alliance qui soutient don Miguel.

Il sera curieux alors d'entendre les organes ministériels nous accuser d'inconséquence, nous dire que nous avons voulu la royauté de la fille de don Pedro: que ce gouvernement, nous avons contribué à le fonder par l'appui qu'il a reçu de nous dans sa lutte contre les adhérents de don Miguel; que nous sommes engagés d'honneur à soutenir, malgré ses fautes, malgré même les attentats auxquels elle aurait pu se livrer, une royauté qui était dans nos vœux, et que nous liguons contre elle, favoriser par notre hostilité les prétentions de restauration miguéliste, c'est se conduire en renégats, si ce n'est en ingrats. Tous ces reproches, les partisans de la royauté de Louis-Philippe, ne les adressent-ils pas tous les jours à ceux qui, en juillet, ont adhéré à l'élévation de la branche cadette des Bourbons, comme au moyen le plus politique et le plus assuré de consommer le renversement de la branche aînée ?

Il serait bien plus curieux encore qu'on vint soutenir à la presse patriote française qu'elle a fait acte d'adhésion au principe de la légitimité, en préférant l'intérêt de dona Maria à celui de don Miguel. En effet, n'est-ce pas en qualité d'héritière légitime du trône de Portugal, que dona Maria se présente à Lisbonne, et n'est-ce pas en qualité de violateur du principe de la légitimité monarchique et non de la souveraineté nationale, que don Miguel est chassé du trône ? En nous déclarant un jour contre la tyrannie bien prévue pour nous du gouvernement de la petite reine, nous aurions donc à répondre au double reproche de trahir un gouvernement que nous aurions contribué à fonder et de violer le principe de la légitimité que nous aurions reconnu dans la personne de dona Maria. Cette dernière accusation ne serait pas plus déraisonnable que la première.

Pendant qu'il en est temps, et qu'on peut douter encore qui des deux compétiteurs l'emportera, on ferait bien de demander à la presse patriote française si, en favorisant la cause de dona Maria, elle entend s'engager avec le principe de la légitimité, si c'est comme usurpateur des droits de la famille de don Pedro, ou seulement comme un abominable tyran qu'elle repousse don Miguel. Certainement, la presse patriote répondrait qu'elle ne juge nullement les prétentions opposées des deux dynasties quant à la légitimité, mais, qu'à ses yeux, une royauté obéissante de consentir une constitution telle quelle, vaut mieux qu'une royauté sans constitution, et que la royauté constitutionnelle est une sorte d'épreuve ou de noviciat placé entre la royauté et la république, et auquel les peuples doivent s'arrêter plus ou moins long-temps, suivant l'état plus ou moins avancé de leurs mœurs politiques; qu'enfin le gouvernement de don Miguel étant le pire des maux possibles, on prend dona Maria pour renverser don Miguel, sauf à renverser plus tard dona Maria, si cette petite reine venait à se persuader qu'elle a été, entre les mains des libéraux de France et d'Angleterre, autre chose qu'un instrument pour renverser don Miguel.

C'est là ce que nous répondrons tous les jours avec beaucoup de justice à ceux qui nous reprochent de ne plus montrer à la royauté de Louis-Philippe la même bienveillance qu'il nous plut de lui accorder dans ses commencements, lorsqu'elle avait besoin de tout le monde, et qu'elle était prodigue de soumissions envers ceux qui avaient cru pouvoir se servir d'elle. Nous ne nous engageons pas plus alors avec le principe monarchique que nos confrères de l'opposition monarchique constitutionnelle ne croient s'engager aujourd'hui avec le principe de la légitimité, en appuyant dona Maria, soi-disant reine légitime de Portugal, contre l'usurpateur don Miguel. Notre bienveillance première pour la royauté de Louis-Philippe était conditionnelle; elle s'est changée en une condamnation irrévocable, parce que les conditions n'ont pas été remplies. Ce n'est pas comme sujets que nous avons traité avec cette royauté citoyenne; c'est comme égaux. Nous lui avons dit, comme les Aragonnais à leur royauté élective: *No is qui, réunis, sommes plus que vous, et qui, chacun en particulier, sommes autant que vous, nous vous faisons roi, à la condition que vous nous gouvernez suivant notre volonté, sinon non.*

Un voyageur qui vient de visiter le Mont-St-Michel, écrit au National :

« L'accès du Mont-St-Michel est aujourd'hui plus difficile que jamais. Dès qu'un voyageur arrive, un gendarme s'en empare et le conduit au commissaire de police. Celui-ci le questionne, lui demande d'où il vient, où il va, avec qui il est venu, s'il connaît quelque habitant du rocher: il examine soigneusement ses papiers, et malheur à celui qui n'est pas parfaitement en règle: dernièrement, un pauvre diable qui se présentait sans passeport, a été fouillé de la tête jusqu'aux pieds et jeté hors des murs sans autre forme de procès.

» S'il est difficile d'entrer dans l'enceinte du Mont-St-Michel, il est à peu près impossible de visiter l'intérieur du château. Pour

voir les détenus politiques, il faut permission du ministre : le maire du Mont-Saint-Michel lui-même ne peut les voir. Tous mes efforts ont donc été complètement inutiles : arrêté par le factionnaire, je n'ai pu apercevoir que l'entrée, les voûtes sombres et les portes énormes de la prison.

Ne pouvant pénétrer dans l'intérieur du fort, je cherchai la demeure de la mère de Jeanne et de M<sup>mes</sup> Lepage et Lecouvreur : ce ne fut pas sans peine que je la trouvai. La prison inspire une telle terreur que je m'adressai à plusieurs personnes sans en obtenir de réponse. Une bonne femme enfin se décida à me donner cette indication à voix basse avec une inquiétude visible, et un habitant du voisinage, vieux militaire qui avait entendu ma demande, me blâma charitablement de mon imprudence. M<sup>mes</sup> Jeanne, Lepage et Lecouvreur demeurent ensemble et sont toutes réunies dans la même chambre. On ne saurait trop admirer le courage avec lequel elles supportent leur malheureuse position. Dans les premiers temps, elles avaient quelque liberté pour voir les prisonniers, bien que des témoins assistassent à toutes leurs entrevues : aujourd'hui, leurs visites sont comptées, elles ne peuvent les voir que huit fois par mois ; quatre gendarmes et deux gardiens armés les accompagnent dans chaque visite. D'ici à peu de jours elles ne pourront voir leurs fils et leur maris qu'à travers deux grilles à six pieds de distance l'une de l'autre et entre lesquelles des gendarmes se mettront encore en sentinelle.

Depuis que ces dames sont au Mont-Saint-Michel, aucune des lettres qu'elles ont envoyées par la poste n'est parvenue à son adresse ; aucune de celles qu'on leur a adressées ne leur a été remise. Tout a été intercepté. Leurs parents et leurs amis étaient inquiets de ne recevoir aucune nouvelle : de leur côté elles se croyaient entièrement oubliées. Enfin, quelques lettres qui leur ont été remises par des voies indirectes leur ont fait connaître la vérité.

Le directeur de la maison centrale du Mont-Saint-Michel est bien le digne exécuteur des vengeances du juste-milieu. Il n'est pas de provocation, de persécutions, de tortures, dont il n'abreuve les détenus soumis à sa domination. Son extérieur sinistre fait deviner au premier coup-d'œil tout ce que l'on peut attendre d'un pareil geôlier.

Cet homme, qui, comme le disent naïvement les habitants du voisinage, *fait beaucoup de tort au Mont-Saint-Michel*, a déjà été dénoncé par le précédent inspecteur, beau-frère de M. Thiers, pour des traitements odieux que l'on faisait subir aux détenus. Mais l'inspecteur a été rappelé, et le directeur, au contraire, a été maintenu dans son poste, qu'il remplit au gré du gouvernement. On raconte des traits qui font frémir d'indignation. Il dispose souverainement du sort des détenus, les punit, les met aux arrêts, les jette dans un cachot sans en rendre aucun compte !

On semble prendre plaisir à exaspérer, à diviser entre eux les détenus politiques, et à les rendre odieux au pays. On a fait courir le bruit qu'ils avaient résolu de mettre le feu à la prison, et cette infâme calomnie a acquis assez de consistance pour que les habitants du voisinage en aient éprouvé des inquiétudes réelles. Les prisonniers se sont vus forcés à démentir ces bruits par une lettre collective.

Mesdames Lepage, Jeanne et Lecouvreur, cherchent en ce moment un logement ; elles ne peuvent en trouver. La plupart des habitants du rocher sont sous la dépendance du château ; et le directeur a fait défendre à tous les gardiens de louer une chambre à ces dames.

Dernièrement M<sup>me</sup> Lecouvreur, apercevant de loin son mari, voulut s'approcher du mur pour lui dire quelques mots. — « Retirez-vous, lui cria aussitôt le factionnaire, ou je vous fusille ! » Dans une même circonstance, M<sup>me</sup> Lepage a été accueillie avec les mêmes menaces.

Aux tracasseries journalières, aux persécutions insupportables, à toutes les peines morales dont les détenus sont accablés, viennent se joindre encore mille souffrances matérielles. On sait que le mur qui est devant eux va être exhaussé de manière à les priver entièrement de la vue. Leur nourriture est de la plus mauvaise qualité : portée dans des espèces de baquets, elle dégoutterait par sa malpropreté les plus affamés ; pour y suppléer, ils sont forcés d'avoir recours à la cantine, où tout leur est vendu au poids de l'or. Ils couchent sur des lits de camp si étroits qu'ils ne peuvent se retourner ; pour draps, ils n'ont que des sacs de grosse toile. Pour barbier, on leur a donné un malheureux dont la principale occupation est d'enlever les immondices de la maison et de faire les travaux les plus repoussants. La plupart des détenus, plutôt que de livrer leur visage à une pareille main, ont pris le parti de laisser croître leur barbe dans toute sa longueur.

On n'en finirait pas si l'on voulait énumérer toutes ces indignités. De nouvelles troupes vont arriver au Mont-Saint-Michel ; la garnison en a été considérablement renforcée : on y voit en outre un bon nombre de gendarmes, un commissaire de police nuit et jour en haleine, des gardiens et des mouchards. Il s'y trouve en un mot, des échantillons de tout ce que l'esprit monarchique a su inventer pour sa sécurité.

Tels sont les détails exacts que j'ai pu recueillir sur les lieux mêmes. M<sup>me</sup> Jeanne supporte toutes ses douleurs avec une résignation touchante ; elle les raconte avec simplicité. Le chagrin a creusé les joues et avancé la vieillesse de cette malheureuse mère. Pendant ces tristes récits des larmes roulaient continuellement dans les yeux de M<sup>me</sup> Lepage. Douée de beaucoup de fermeté et d'un caractère heureux, M<sup>me</sup> Lecouvreur soutient le courage de ses deux compagnes. Le vieux père de Jeanne était absent.

Bientôt il m'a fallu quitter cette demeure. Cette visite m'a laissé un souvenir qui ne s'effacera pas de long-temps. Plus d'une fois, en m'éloignant, je me suis retourné pour contempler ces tours massives, cette architecture gothique et ces maisons tombant en ruines. Ce pic noirâtre, au milieu des sables, est un véritable lieu de supplice.

#### GYMNASTIQUE.

Les exercices gymnastiques militaires, dirigés par M. le lieutenant Caillez, attirent chaque jour une foule de spectateurs vers le fossé situé derrière la caserne nouvellement construite à la Croix-Rousse. Hier, 30 août, on a distribué quelques récompenses aux soldats qui se sont distingués dans les exercices.

On ne saurait trop faire l'éloge du zèle et de l'activité de M. Caillez, qui, privé de tout secours, est parvenu à établir ce gymnase.

L'énorme budget du ministre de la guerre a-t-il donc été entièrement épuisé par les achats des fusils-Gisquet, par le changement des sabres-briquets en sabres-poignards, par les bastilles, etc. ? Ne reste-t-il pas quelques centaines de francs pour payer les appareils les plus indispensables à un gymnase militaire dans la seconde ville de France ? On a bien dépensé la somme énorme de quarante mille francs pour le gymnase de Paris !

Pourquoi la ville n'a-t-elle rien fait pour établir en commun avec le militaire un gymnase public où la jeunesse de notre cité irait s'exercer ? Il en a été question. A qui la honte d'avoir repoussé une institution aussi utile ?

Pourquoi la gymnastique n'est-elle pour rien dans le projet d'instruction primaire que nous a octroyé M. Guizot ?

Dans plusieurs établissements particuliers de notre ville et des

villes voisines, la gymnastique est une partie *organique* de l'éducation, et non pas un simple amusement abandonné au caprice des élèves. Il devrait en être ainsi dans les collèges royaux, où il faudrait que les externes prissent part aux exercices aussi bien que les internes. Ils le devraient et en ont le droit.

Bien loin de là, il est probable que cette amélioration commencée sous le ministère de M. Vatissin, sera abandonnée par le gouvernement actuel, et les dépenses faites jusqu'à ce jour seront perdues. Espérons que la persévérance des chefs d'institution rendra un grand service, elle forcera les collèges royaux à bien faire aussi.

Un incendie a eu lieu ce soir dans la rue des Célestins, chez un fabricant de billards. On ne s'est rendu maître du feu qu'avec beaucoup de peine.

Le nommé Magrange, crocheteur au port des Célestins, nous est signalé comme s'étant distingué par son zèle et son courage.

Le conservateur de la bibliothèque du Palais-des-Arts prévient MM. les lecteurs que pendant les vacances de la grande Bibliothèque, qui commencent le 1<sup>er</sup> septembre, la bibliothèque du Palais-des-Arts sera ouverte, comme par le passé, les lundis et les jeudis depuis dix heures jusqu'à cinq.

Les autres jours de la semaine, elle continuera à être ouverte pour MM. les membres des sociétés savantes et les personnes présentées par elles, depuis dix heures jusqu'à quatre.

Le temps et l'expérience étant les meilleurs juges en efficacité de méthodes, aussi avouerons-nous qu'ils ont confirmé l'opinion que nous avons émise sur l'ouvrage de M. C. Beaulieu, intitulé *Analygraphie*. (Voir les Annonces.)

#### (Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 29 août.

La partie officielle du *Moniteur* est aujourd'hui occupée par un rapport de M. de Broglie, ministre des affaires étrangères, sur la révision de la législation qui va régir nos établissements consulaires.

Suit l'ordonnance qui, conformément aux principes et aux observations du rapport, règle les différentes fonctions des consuls de tout grade, des élèves consuls, des chanceliers, des secrétaires interprètes du roi pour les langues orientales, des drogman, des agents consulaires, des vice-consuls et même l'uniforme de ces diplomates.

Par une seconde ordonnance sont créés 30 consulats de 1<sup>re</sup> classe et 30 de seconde.

A la suite d'un second rapport de M. de Broglie sur les perceptions diverses faites dans les chancelleries, et afin de se conformer à la décision de la chambre qui les a fait porter et comprendre dans la loi des recettes et les soumet au contrat de la cour des comptes, une ordonnance spéciale règle la comptabilité des diverses chancelleries et la comptabilité centrale de toutes ces chancelleries.

Une quatrième ordonnance fixe les remises auxquelles auront droit les chanceliers de consulat pour les perceptions faites par eux.

La partie non officielle du *Moniteur* continue son intéressant rapport du voyage du roi à Lisieux et lieux environnans.

La muse des bons habitans a été moins féconde que celle de Mantes, et ne leur a rien fourni pour l'auguste voyageur. Le *Moniteur*, il faut l'espérer, ne sera pas toujours aussi prosaïque qu'aujourd'hui.

Les hauts huissiers de la police Lobau se sont présentés l'autre jour au monastère des saint-simoniens à Ménil-Montant, et ont signifié au père Eufantin, Duvergier et consorts les condamnations prononcées contre eux par les conseils de discipline pour refus de service de la garde nationale : ils ont en même temps fait connaître l'ordre qu'ils avaient reçu de les mettre à exécution.

Le père suprême déclara alors, tant en son nom qu'à celui des autres apôtres qu'ils étaient disposés à obéir aux mandemens de la justice, et se rendraient mercredi 28 à la préfecture de police pour se faire écrouer et subir leur peine. Mais le jour venu, point n'ont paru les saint-simoniens et les recors de reprendre le chemin de Ménil-Montant promettant bien de ne plus être dupe de leur mystique résignation ; force leur a été cependant de modérer leur zèle pour l'exécution de la justice disciplinaire, car ils ont trouvé l'établissement désert et les saints disparus.

Un malheureux s'est suicidé hier aux Champs-Élysées d'une manière bien étrange ; il s'est attaché au-dessous du sein gauche, un maron, pièce d'artifice de trois pouces de diamètre, et y a mis le feu, ses entrailles ont été déchirées par l'explosion.

Un autre ouvrier s'est précipité du 4<sup>e</sup> étage d'une maison de la rue Saint-Anoine. Des querelles de ménage l'ont porté à cette extrémité.

Un jeune enfant demande à une personne qui se promenait sur les boulevards, où il pourra trouver un commissaire de police. On lui indique la demeure de celui du Château-d'Eau ; il s'y rend aussitôt et lui dénonce sa mère, comme venant de voler, à un sieur Leclerc, une somme assez forte en or et en argent. Par suite de cette étrange dénonciation, cette femme a été immédiatement arrêtée. L'enfant a refusé de faire connaître les motifs de sa conduite.

Il y a eu hier une réunion quasi-diplomatique chez le banquier Aguado. Les membres de la légation espagnole, le comte Pozzo di Borgo, pour la Russie, les ministres de Hanovre et de Saxe assistaient au banquet champêtre.

Parmi les nombreux agens chargés de faire la meute et précéder le cortège royal, on a enrôlé nombre de badiageonneurs chargés d'effacer sur tous les murs des lieux où il doit passer, la poire symbolique dont le gamin des départemens aussi bien que celui de Paris, tapisse toutes les murailles.

On a reçu par voie extraordinaire des nouvelles d'Italie et des lettres de Turin, mais on les tient secrètes. On sait seulement que le ministre d'Autriche poursuit avec activité ses démarches près du roi Charles-Albert pour le maintenir dans le système de terreur qu'il semblait vouloir adopter depuis la prétendue conspiration. Une note du prince de Metternich confirme les conventions déjà arrêtées entre les deux cours pour l'adjonction des troupes autrichiennes à celles du Piémont, dans les garnisons frontalières, et le nombre des troupes auxiliaires sera proportionné au licenciement d'une partie de l'armée sarde. Cette nouvelle manière d'intervenir a occasionné entre M. de Barante et le ministre de Charles-Albert un échange de notes assez vives

dont les copies sont arrivées hier et sont venues troubler les loisirs champêtres de M. de Broglie.

Deux estafettes ont été expédiées au roi, et les nouvelles ont paru assez importantes pour qu'on n'attendit pas le départ de celles qui vont régulièrement matin et soir lui rendre compte de l'état des choses et des personnes.

Des propositions ont été faites au général Fabvier pour être le représentant du 13 mars près de la nouvelle royauté de la Grèce. Cette démarche avait, dit-on, pour but d'empêcher le général de publier le mémoire qu'il a composé sur l'avenir de ce pays pour la liberté duquel il a combattu, et sur les intrigues russo-bavaroises pour obtenir le rappel de nos troupes et imposer leur royauté à ce pays d'indépendance. Sur le refus du général Fabvier on aurait encore eu recours au général Bonnet qui, au lieu de revenir en France après sa mission d'Alger, partirait de là pour sa nouvelle destination.

Les intrigues de l'aristocratie tendent à donner une prompt solution aux affaires de la Belgique qui nous sert d'avant-garde contre ses attaques.

Le prince d'Orange est l'objet de toutes les prévenances et de tous les projets belliqueux de la jeunesse dorée de Berlin, et le prince royal use de toute son influence pour engager son père à soutenir avec la diète germanique les prétentions de Guillaume sur le Luxembourg.

Le comte de Laborde doit se rendre à Bruxelles et de là à la diète pour soutenir Léopold et la couronne chancelante du genre de Louis-Philippe. M. Lehon ne doit non plus rester que quelques instans à Cherbourg et retournera immédiatement près de son gouvernement.

#### TRIBUNAUX.

La cour royale, chambre des appels correctionnels, a rendu aujourd'hui un arrêt infirmatif du jugement qu'avaient obtenu MM. Durand et Perret, parties civiles contre l'association des commissionnaires de roulage tant en ordinaire qu'en accéléré.

La cour a décidé que l'industrie et par conséquent celle du roulage peut être interprétée comme une *marchandise*, et que par conséquent l'art. 419 du code pénal, serait applicable si la réunion ou coalition de la presque totalité des commissionnaires de roulage de Paris avait eu pour effet d'opérer la hausse du prix des transports ou ce qui reviendrait au même d'en empêcher la baisse, mais attendu que cette hausse ne résulte point des documents fournis soit par les parties civiles, soit par le ministère public, la cour a renvoyé les prévenus de la plainte et condamné les parties civiles à tous les dépens.

La cour d'assises présidée par M. Sylvestre fils, a condamné aujourd'hui par défaut, M. Lionne, gérant de la *Tribune*, et M. Goumy, gérant de l'*Echo Français*, chacun à un an d'emprisonnement et deux mille fr. d'amende pour avoir, le premier, inséré, un article sous la date du 21 mars dernier, et le second, pour avoir répété le même article renfermant les délits de provocation à la désobéissance aux lois et de provocation à la rébellion.

#### Nouvelles.

La loi exige que tous les grands travaux des monumens exécutés avec les fonds de l'état soient mis en adjudication publique.

Comme ce mode de procéder ne plaît pas, à ce qu'il paraît, à la direction des travaux publics, M. Thiers a cru échapper sans doute à l'obligation que lui impose la loi, en faisant faire pour le palais du quai d'Orsay, il y a quinze jours, une adjudication d'une faible partie seulement de ces travaux. L'on a ensuite traité directement et sans concurrence pour près de 400,000 fr. de travaux en sus de l'adjudication. On se demande également pourquoi la confection de cent cinquante mille francs de grilles qui entourent l'église de la Madeleine, a été donnée sans adjudication, tandis que, trois mois avant, les travaux du comble en fer du même édifice y ont été soumis, ce qui a produit une économie de 140,000 fr. par un rabais de 38 p. 100.

Ces abus ne sont pas les seuls, et l'on assure que les travaux importants de la galerie du Jardin-des-Plantes ne seront pas mis non plus en adjudication publique et seront donnés par faveur aux mêmes entrepreneurs. Il faut avouer que sous une royauté, les lois sont admirablement respectées par les hommes dont le devoir serait de les faire exécuter.

Dans la dernière assemblée de l'association parisienne pour la liberté de la presse, M. Raspail, par le plus grand des hasards, a été prié d'occuper le fauteuil de la présidence. La séance ouverte, on est venu lui annoncer qu'un agent de police demandait, sur l'exhibition de sa carte, à être admis dans l'enceinte. Le bureau ayant été d'avis d'accéder à cette demande, l'agent de police a été introduit à l'insu de l'assemblée. On s'est alors occupé de rendre compte des travaux de l'association.

Vers la fin de la séance, et comme il restait encore quelques noms à soumettre aux votes de l'assemblée, l'agent de police, à qui le bureau avait permis l'entrée de la salle, et qui était M. Lenoir, commissaire du quartier Saint-Jacques, s'est présenté au président sous son titre de commissaire de police ; il lui intima l'ordre de lever la séance. Le président a répondu : « On n'obéit pas à de pareils ordres ; on ne s'y soumet que par force majeure. » Le commissaire de police se relira ; mais deux minutes après il rentra accompagné d'une trentaine de sergens de ville.

En présence de la force armée, le président a continué de soumettre aux votes de l'assemblée les élections qui restaient à faire. Puis, se levant, il dit : « La séance est levée, non parce que le commissaire de police l'ordonne, mais parce que nos travaux sont terminés. Retirez-vous avec calme. » Ce qui a été exécuté.

Le commissaire de police ordonna aux sergens de ville lorsque la salle fut presque évacuée, de s'emparer de la personne de M. Raspail. Il lui signifia alors qu'il l'arrêtaient en vertu d'un mandat signé Gisquet, daté du 25 juillet 1833, comme complice d'un prétendu complot contre la sûreté de l'état. M. Raspail protesta contre l'illégalité de ce mandat, vu qu'il avait été lancé sans l'injonction préalable et même contre la volonté formelle de M. Perrot, juge d'instruction, chargé de cette affaire ; car le jour même M. Perrot avait donné l'assurance la plus formelle à M. Raspail qu'il n'existait contre lui ni mandat d'amener, ni mandat d'arrêt, mais que tôt ou tard il pourrait le faire assigner à comparaître, pour donner quelques renseignements sur le complot, et en même temps il lui avait donné un permis de voir un de ses amis détenus à Sainte-Pélagie, comme chef de ce prétendu complot. Le lendemain, M. Perrot, juge d'instruction, renvoya M.



Raspail au petit parquet, devant M. Legonidec, à l'effet d'y subir un interrogatoire, comme coupable d'être le chef, l'administrateur et le directeur de l'Association pour la liberté de la presse, dans une des séances de laquelle, suivant M. Gisquet, il aurait été tenu des discours tendant au renversement du gouvernement du roi.

Le comité élu dans l'assemblée générale du 23, s'est constitué et a choisi pour son président, M. Voyer-d'Argenson; pour ses vice-présidents, MM. Audry de Puiraveau et Cavai-gnac, et pour secrétaires, MM. André Marchais, Fenet et Etienne Arago.

Le comité s'est ensuite occupé des moyens d'obtenir justice de la violation de domicile et de l'abus d'autorité exercé envers l'assemblée par le commissaire Lenoir et le préfet de police. Il a décidé qu'il aurait recours d'abord à toutes les voies légales et pour en diriger l'action de manière à obtenir la répression d'un acte arbitraire aussi brutal, il a nommé une commission composée de MM. Voyer-d'Argenson, Dupont (de l'Eure), Joly, Beauséjour, Marchais, Fenet, Boussi, Dupont (avocat) et Crémieux.

On écrit de Brest, le 24 juillet :  
« La frégate la Résolue s'étant perdue dans la nuit du 22 au 23 juillet dernier pendant qu'elle naviguait pour entrer à Cherbourg, une ordonnance du roi a prescrit, aux termes du décret du 22 juillet 1806, qu'un conseil de guerre maritime serait convoqué au port de Brest, pour examiner la conduite de M. le capitaine de vaisseau Le Maître relativement aux faits qui ont précédé, accompagné et suivi la perte de cette frégate qu'il commandait.

Ce conseil, composé de M. le baron des Rotours, contre-amiral, président, et de MM. les capitaines de vaisseau Lettré, Billard, Martel, Gourbevre, de Fredot du Plantys, de Rabaudy et Bourdais, a tenu sa séance le 23 de ce mois à bord de l'Amiral dans le port.

Après l'interrogatoire de M. Le Maître et l'audition de nombreux témoins, M. Le Blanc, capitaine de vaisseau, remplissant les fonctions de procureur du roi et de rapporteur, appréciant, dans un résumé brillant et lucide, les causes réelles de l'événement, a fait ressortir combien elles devaient être hors de toute prévision, et a conclu à l'acquiescement honorable de M. Le Maître.

Ces conclusions ont été adoptées par le conseil, qui a acquitté M. Le Maître à l'unanimité; l'acquiescement honorable a été prononcé à la majorité de 6 voix contre 2. Après le prononcé du jugement, le président a remis à cet officier l'épée qu'il avait déposée sur le bureau.

Une brigade de sûreté est partie depuis vendredi pour éclairer la route que suivra le roi. On assure qu'un fonctionnaire qui occupe dans l'ordre administratif des fonctions assez élevées, avait poussé le dévouement jusqu'à offrir de diriger en personne les opérations de la brigade de police expédiée en avant du cortège par M. d'Argout.

(Journal de Rouen.)

Le Propagateur du Pas-de-Calais avait à repousser, devant la cour d'assises du Pas-de-Calais, à deux accusations pour délits de la presse. Il avait demandé la jonction des causes; elle a été refusée, et l'on a commencé les débats de la première, dans laquelle six articles étaient incriminés.

M. Seneca, organe du ministère, s'est attaché à en faire ressortir les accusations d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et d'autres encore; il a surtout insisté sur une phrase du second article, où il était dit que les citoyens préféreraient plutôt recourir aux armes que de soumettre un gouvernement menteur et anti-national.

M. Degeorge, gérant du Propagateur, s'est attaché à montrer qu'il n'avait rien dit qu'il ne pût prouver. Il a passé en revue tous ceux dont le gouvernement s'était violemment séparé après en avoir tiré tout ce dont il avait besoin. Dans le nombre il a cité les réfugiés, aujourd'hui si maltraités, et auxquels Louis-Philippe faisait remettre 100,000 fr. par trois de nos amis, a dit M. Degeorge, pour aider à une conspiration qui devait détrôner Ferdinand.

Le ministère public exprime son incrédulité par un geste. M. Degeorge : Le fait est vrai : une des trois personnes qui ont reçu cet argent est ici dans cette enceinte; je puis la nommer.

Quelques voix : Nommez-la !

M. Degeorge : C'est M. Dupont, avocat de Paris. MM. Loève-Veimars, rédacteur du Temps, et Chevallon, ami de Manuel, étaient les deux autres.

M<sup>e</sup> Ledru a complété ensuite la défense du Propagateur, et après un délibéré de 10 minutes, le jury a prononcé l'acquiescement à l'unanimité.

La seconde affaire a eu le même résultat. Cette fois, c'est M<sup>e</sup> Dupont qui a plaidé.

L'Indicateur de Bordeaux publie, d'après une lettre d'un jeune Bordelais faisant partie de l'armée d'Afrique, plusieurs ordres du jour de la division d'Oran sur l'aire de Tefruah; ils ne sont que la répétition des détails contenus dans le rapport du général Desmichels, dont nous avons inséré l'analyse.

La lettre du jeune Bordelais se termine ainsi :  
« Au moment de fermer ma lettre, le colonel Létang reçoit un message du chef des tribus de Smelick, il est conçu en ces termes (traduction faite par l'interprète du régiment) :

« Grand colonel, les Français sont très-braves; parle au général pour nous. Tes soldats sont plus valeureux que ceux du bey. Tu n'aurais pas dû prendre nos femmes et nos troupeaux, mais seulement combattre nos guerriers. Prie le général de nous rendre notre bien. Qu'Allah et son prophète te protègent !

« Signé, le fils Mars el ly Hadji Mohamed, Ben « Leousa, Hadji Ben-Daoud-Gogia Ben-Saa. »

« Notre colonel va répondre; mais je pense que les femmes et les chameaux, principales richesses des Arabes, ne leur seront rendus qu'aux prix d'une forte rançon payée en chevaux.

« Nous attendons 300 hommes de France pour la formation des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> escadrons. C'est une belle occasion pour les monter.

« Notre bon et brave colonel vient de recevoir l'ordre du ministre de partir immédiatement d'Oran pour prendre en France le commandement du 12<sup>e</sup> chasseurs. Le régiment est d'autant plus désolé de cette perte, qu'il sera bien difficile ou, pour mieux dire, impossible de le remplacer : c'est le colonel Oudinot qui est nommé à sa place. Dieu veuille qu'il lui ressemble ! »

« Une affaire dont les journaux ont parlé dans le temps a été soumise au jury du Calvados. Il s'agissait d'une accusation du crime d'attentat à la pudeur, avec violence, commis

par un père sur sa fille, et (le croira-t-on?) avec l'aide et l'assistance de sa mère et de sa femme, mère de la victime âgée de 16 ans.

Déclarés coupables, les époux Tournaing ont été condamnés, le mari à 20 années de travaux forcés, et la femme à dix années de la même peine et à l'exposition. C'étaient des journaliers.

« Croira-t-on que M. d'Estigny, l'auteur de la Némésis incorruptible, est poursuivi pour outrage à un membre de la famille royale? Quel est ce membre? Est-ce très-haut, très-puissant et très-excellent prince duc de Montpensier, âgé de six ans, et huitième enfant de Louis-Philippe? (Corsaire.)

« Un jeune lycéen nous écrit pour savoir s'il risque d'être traduit devant les tribunaux pour avoir appelé un petit grand personnage : Méchant morveux. (Idem.)

« Le juste-milieu vexé au dernier point de n'être point convié aux congrès des quatre puissances, a conseillé à Louis-Philippe d'ouvrir à Neuilly un petit congrès auquel il inviterait Léopold tout seul. Un radeau sera construit à cet effet au milieu de la Seine, et les deux puissances mouarques, parlant des deux côtés de la rive à un signal convenu, s'y rencontreront pour manger des gauffres.

Une double salve de cent coups de canon annoncera le commencement et la fin de cette conférence. (Idem.)

« Quatre Piémontais quidepuis plusieurs semaines vivaient dans la plus grande détresse à Londres, et n'ont eu pour subsister que les aumônes du lord maire, se sont présentés il y a deux jours à son audience. Ces malheureux avaient vendu leur dernière chemise, et étaient absolument sans ressource; l'un est étudiant en droit, l'autre en médecine, le troisième est fils d'un riche propriétaire du Piémont, et le quatrième capitaine de l'armée sarde. Ils ont dit avoir fait partie dans leur pays, d'une association libérale. La police ayant découverte cette société, en avait fait condamner tous les membres aux galères. Ils ont réussi à gagner les frontières de France; la ils ont pu subsister quelque temps de leurs talents; mais un beau jour la police les a enlevés de leurs lits, et transportés jusqu'au lieu de l'embarquement pour l'Angleterre.

Le lord-maire leur a demandé s'ils ne s'étaient pas adressés à la société charitable pour les étrangers dans la détresse. Ils ont répondu que cette société les avait renvoyés en disant qu'elle ne secourait pas les fugitifs politiques; le lord-maire indigné de cette dureté, a envoyé demander au comité si ce que les étrangers disaient était vrai. On est venu lui répondre affirmativement; cela est odieux, s'est écrié le lord-maire; quand j'ai prêté la Mansion-House à cette société pour une foire au profit des malheureux étrangers, je ne me suis pas attendu à être récompensé ainsi. Lorsque je vois un malheureux qui n'a plus de quoi couvrir sa nudité, je ne m'en forme pas si c'est la politique ou non qui a causé son malheur. Il leur a donné ensuite des secours, et leur a promis de leur fournir les moyens de s'embarquer pour la Belgique.

« Un rassemblement considérable d'ouvriers compagnons a eu lieu hier, à huit heures du soir, sur les fossés des Carmes; des groupes nombreux armés de bâtons circulaient sur cette promenade et dans les rues adjacentes en faisant entendre des cris tumultueux. Il s'agissait, dit-on, d'une querelle survenue entre les compagnons menuisiers et les membres d'une autre association de compagnonnage, appelée de l'Union Bordelaise. On craignait une collision entre les deux partis; heureusement elle n'a pas eu lieu : la police ne s'est pas montrée. (Guenné.)

« On remarque à Londres comme une circonstance extraordinaire que malgré la session parlementaire le monde fashionable s'est absenté; le parc n'a pas de promeneurs brillants, peu d'équipages dans les rues, peu de monde dans les clubs. En revanche, il y avait ces jours derniers une si grande foule de voyageurs à Douvres, pressés de s'embarquer pour le continent, que plusieurs d'entre eux n'ont pu trouver de place dans les auberges et ont passé la nuit dans leurs voitures.

« On lit dans le Journal du Havre, reçu par voie extraordinaire :

Les personnes même qui connaissent le mieux la nature de l'esprit monacal, se feraient difficilement une idée de l'exagération du éle avec lequel les moines du Portugal cherchent à fanatiser le peuple au profit de don Miguel. L'audace de leur dévouement va, si il est possible, encore plus loin que la superstition des hommes crédules auxquels ils s'adressent. Le capitaine Grosar, arrivant de Lisbonne, nous a cité un exemple singulier de cette audace, qu'on pourrait nommer impie, si elle ne prenait pas pour prétexte la religion, et si elle ne se masquait pas de l'intérêt du ciel.

Un prêtre prêchait à Elvas. Après avoir exalté en style biblique toutes les vertus de don Miguel, il ne trouva d'autres moyens pour terminer une péroraison digne de son exorde que de s'écrier en levant un Christ en bois, qu'il tenait en réserve près de lui : « Seigneur, répondez, don Miguel n'est-il pas votre bienheureux archevêque St-Michel, envoyé par vous sur la terre pour sauver ce royaume, et fouler aux pieds l'hérésie ? »

Le Christ, comme on le pense bien, ne pouvait rester muet dans les mains du moine. Il répondit affirmativement en baissant humblement la tête.

Le prédicateur, profitant de cette circonstance heureuse, s'empressa d'ajouter :

« Je vous remercie, Seigneur, de m'avoir aidé à persuader ce peuple incrédule à la voix de la vérité, que vous avez daigné lui révéler par mon organe. Mais c'est encore trop peu, ô mou Dieu, pour tant d'impiété ! Achevez votre divin ouvrage. Parlez encore, Seigneur. N'est-il pas vrai que don Miguel est le seul roi digne d'occuper le trône du Portugal ? »

Ici, nouveau signe de tête approbatif de la part du Christ. L'auditoire, qui promenait depuis quelque temps ses regards curieux, du prêtre au Christ et du Christ au prêtre, finit par se livrer à l'enthousiasme que ce miracle visible venait de lui inspirer. Un cri général d'admiration s'éleva de toutes parts; le moine satisfait reprit :

« N'est-il pas vrai, Seigneur, que nous devons réunir tous nos efforts pour assurer la paisible possession du trône à un roi aussi saint, en expulsant l'indigne don Pedro et en exterminant les ennemis de l'état et de notre sainte religion ? »

Soit que le Christ fût fatigué de répondre aux questions multipliées de son ministre, ou que les dispositions eussent été mal prises pour assurer l'effet de cette dernière scène, la réplique du Seigneur se fit attendre... « Répondez donc, Seigneur, répondez de grâce, répondez, s'écria avec un peu d'impatience le prêtre. »

Le désenchantement ayant empêché l'assistance de le croire, outre de colère, se retira courroucé par la suite. La colère qui jusque-là avait servi à soutenir le Christ pendant le sermon du bon père, venait casser...  
« Un propriétaire de marionnettes, à qui tous les fils cassent à la fois dans la main, n'aurait pas été plus déconcerté.

## Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Bureau du Courier, 3 heures. — Nous venons de recevoir la lettre suivante par exprès :  
Falmouth, 26 août. (7 heures du matin.)

Le paquebot à vapeur de S. M. l'Africain, parti de Lisbonne le 17 et d'Oporto le 20, est arrivé dans notre port à six heures et demie.

Il apporte des nouvelles du plus grand intérêt pour la cause de D. Pedro.

Les dernières nouvelles de Bourmont portent qu'il était à Coimbre, à environ 123 milles de Lisbonne, et que ses troupes étaient tout-à-fait découragées. Les troupes qui se trouvaient à Villa-Franca sous les ordres du duc de Terceira augmentaient tous les jours de nombre.

La plus parfaite tranquillité règne à Lisbonne. A Oporto, le 18, les constitutionnels ont fait une sortie et ont attaqué les miguélistes; ils en ont tué un grand nombre et se sont emparés des batteries. Ils ont maintenant en leur possession les deux rives du fleuve, étant maîtres des batteries qui en commandent l'entrée. Les navires marchands qui étaient en dehors de la barre sont entrés dans la rivière, et les habitants d'Oporto se trouvent maintenant en repos.

Les miguélistes, avant de se retirer, ont détruit une grande quantité de pièces de viu appartenant à des Portugais, et si le capitaine Glascock n'avait pas débarqué les équipages de l'Oreste et du Nautilus, les propriétés anglaises auraient éprouvé le même sort.

Lord Russel a présenté ses lettres de créance en qualité de ministre à la cour de dona Maria; et l'on assure à Lisbonne que l'amiral anglais avait été autorisé à débarquer les soldats de marine de son escadre, si cela était nécessaire, pour la défense de la ville.

Un navire à vapeur et quelques autres bâtimens embarquaient des troupes à Oporto pour Lisbonne.

Lady Charlotte Bacon et le capitaine Napier, fils de l'amiral Napier, sont arrivés par l'Africain.

M. Mandizabel vient d'arriver à Londres.

Le gouvernement français a reconnu dona Maria, de même que l'Angleterre.

Un conseil de cabinet aura lieu aujourd'hui à Downing-Street pour s'occuper du discours du roi pour la prorogation du parlement, avant de le soumettre à l'approbation de S. M. dans le conseil privé qui doit avoir lieu demain au palais de St-James. (Courier.)

Le Globe publie l'extrait suivant d'une lettre de Falmouth du 26, à 7 heures 1/2 du matin :

Des nouvelles très-importantes viennent d'arriver par le paquebot à vapeur l'Africain, qui est parti de Lisbonne le 17 courant.

A cette date les forces de don Miguel n'avaient pas dépassé Coimbre et ne s'élevaient pas à plus de 16,000 hommes; de sorte qu'il est évident que les dernières nouvelles avaient été fort exagérées. On dit que le maréchal Bourmont est extrêmement fatigué de la tournure que prennent les choses, que ses troupes sont découragées et qu'il est douteux qu'il se hasarde à s'approcher de Lisbonne. Le duc de Terceira était à Villa-Franca avec une force considérable qui s'augmentait continuellement par l'arrivée de nombreux volontaires.

On avait élevé de forts retranchemens tout autour de la capitale où l'on se préparait à bien recevoir l'ennemi. L'état de cette ville était très-calme, et le gouvernement y acquiescait toujours plus de popularité.

A Oporto, les choses ont entièrement changé de face. Les pédristes ont exécuté une sortie désespérée dans laquelle ils ont chassé les miguélistes des batteries, après leur avoir tué beaucoup de monde. Ceux-ci les ont évacués, et les troupes de don Pedro en sont en ce moment maîtresses.

Le Douro est libre, et les navires marchands y entrent et en sortent sans obstacle.

Lord Russel a présenté ses lettres de créance. L'amiral Parker a été autorisé à débarquer ses troupes de marine pour défendre la capitale en cas de besoin.

D'après ces faits, il n'est plus à craindre que les miguélistes reprennent Lisbonne, et, quoi qu'ils puissent dire, ils n'ont plus aucune chance de succès.

Le prince de Talleyrand et le général Goblet ont eu une entrevue hier avec le vicomte Palmerston. (Globe.)

Le roi de Suède a ordonné à son chargé d'affaires à Lisbonne de demeurer dans cette capitale malgré les changements qui y sont survenus. (Idem.)

Le consul-général de Russie en Angleterre, M. Banckhausen, est parti samedi dernier de Londres pour St-Petersbourg. On le dit porteur de dépêches de la plus haute importance pour le gouvernement russe. (Idem.)

(Extrait d'une lettre écrite par l'amiral Napier à un de ses amis.)  
Lisbonne, 11 août.

Mon cher,

J'ai lu toutes les bravades des partisans de don Miguel au sujet du blocus. Que diront-ils des lettres curieuses qui ont été interceptées? Elles vont bien surprendre les amis torques de don Miguel... J'ai envoyé trois frégates et deux bricks pour tâcher de s'emparer de Figueiras. Ces navires vont les effrayer à Coimbre. Villalor a commencé sa marche vers le Nord. J'apprends que les miguélistes ont détaché des troupes de devant Oporto; dans ce cas Saldanha tombera en leur pouvoir. (Times.)

« On annonce à l'instant que le paquebot l'Africain vient d'arriver à Falmouth apportant la nouvelle d'une bataille dans laquelle le général Bourmont aurait été tué. Cette nouvelle a fait hausser les fonds portugais. (Sun.)

« Nous apprenons qu'à bord du paquebot à vapeur l'Africain est arrivé, en qualité de passager, M. Mandizabel.

Le même navire a apporté la nouvelle que Bourmont a été défait dans une grande bataille, sans cependant préciser la date et le lieu où cette affaire se serait engagée. Nous ne dirons pas que cette nouvelle soit positivement fautive, parce que nous n'avons pas reçu d'information certaine, mais nous la croyons tout-à-fait improbable. Il est maintenant avéré que la défaite et la mort de Bourmont sont de toute fausseté. (Standard.)

« De l'Elbe supérieure, 19 août. — La question de savoir si S. M. l'empereur Nicolas irait rejoindre en Bohême ses deux alliés, question qui a été si long-temps débattue, a été, dit-on, résolue affirmativement. Suivant des nouvelles arrivées du nord, l'empereur était sur le point de quitter St-Petersbourg pour faire un voyage

à l'étranger. Ainsi, il pourrait arriver prochainement en Bohême. On fait observer d'ailleurs que S. M. veut conserver l'incognito le plus complet, et que par conséquent S. M. ne se rendra pas à Berlin. (Mercure de Souabe.)

ITALIE. — Modène, 17 août. — On lit dans le Journal de Francfort :

Il y a environ quinze jours que l'on a découvert dans la petite ville de Saint-Polo, une nouvelle conspiration dont le but était d'attenter à la vie du grand duc. Par suite de la découverte de ce complot, un piémontais et un ancien juge ont été incarcérés comme chefs de la conspiration. Leur projet était d'assassiner le grand duc dans son voyage à Massa, c'est pourquoi le voyage n'eut pas lieu.

A Plaisance, quelques centaines d'oisifs se rassemblèrent, il y a quelques jours, dans le voisinage d'une sentinelle et l'assailirent à coups de pierres, la sentinelle fit feu et tua un des assaillans. Là dessus la masse du peuple se dispersa.

## LIBRAIRIE.

EN VENTE :

Chez M. TARGE, libraire, rue Lafont, n° 4 ; chez Louis

BABEUF, rue St-Dominique, n° 2 ; et chez l'Auteur, place des Célestins, n° 1, au 3<sup>e</sup> étage.

## OUVRAGE DE CHIMIE,

CONTENANT

### 140 RECETTES POUR LES LIQUIDES EN GÉNÉRAL,

Par M. le comte de C\*\*\* LAZOSKI, Professeur de Chimie et de l'Académie royale de Sciences.

PRIX : 3 FRANCS.

Toutes les recettes sont éprouvées et garanties par l'auteur qui se charge personnellement de donner des leçons en particulier aux personnes qui le désireront.

Quarante sortes de liqueurs différentes se fabriquent à froid et sans aucun ustensile : l'auteur garantit également que celui qui possédera cet ouvrage pourra soi-même fabriquer en deux heures de temps cinquante bouteilles de liqueurs surfinées de différentes qualités, pour le prix de vingt-quatre sous la bouteille. Il y a également les recettes pour faire avec du vin

blanc ordinaire, du vin de Champagne mousseux, du vin de Malaga, de Madère, muscat de Frontignan, du vin Lascryma-Christi.

On y trouve beaucoup de recettes très-exactes pour les arts en général.

L'auteur de cet ouvrage est visible tous les jours jusqu'à dix heures du matin, place des Célestins, n° 1, au 3<sup>e</sup> étage. (2201 5)

## ANALYGRAPHIE,

Ou méthode facile pour apprendre en peu de temps l'orthographe sans avoir besoin de conjuguer, ni de réciter de mémoire ; etc.

1 volume in-12.

Par C. BEAULIEU, professeur de Français, etc.

Cet ouvrage qui touche à sa troisième édition, et dont l'efficacité de la méthode est aujourd'hui constatée par les plus heureux succès dans maintes maisons d'éducation,

Se trouve à Lyon, chez M. Rusan et tous les libraires ; à Paris, chez M. Hachette, libraire rue Saint-Pierre Sarrazin, n° 12 ; à Macon, chez M. Dillieux, libraire. (2219)

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(2220) Par jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le vingt-trois août mil huit cent trente-trois, enregistré, la dame Joséphine-Ambroisine Lasneret, veuve d'Edme-Gabriel Simon, épouse de Marie-Samuel-Adolphe Liégeois, sans profession, demeurant tous deux à la Guillotière, lieu des Brotteaux, a été séparée quant aux biens d'avec ledit sieur Liégeois, et autorisée à faire le commerce sans autorisation de son mari. Ses droits ont été liquidés en partie.

M<sup>e</sup> Pierre-Auguste Cabias, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue St-Jean, n° 5, a occupé pour la dame Liégeois. Lyon, le 31 août 1833. CABIAS, avoué.

(2221) Par jugement rendu par le tribunal civil de Lyon le vingt-quatre août mil huit cent trente-trois, enregistré, la dame Michelle-Nicole-Marie Régnier, sans profession, épouse de Barthelemy Guichardant, boulanger, demeurant tous deux à Lyon, rue St-Georges, a été séparée quant aux biens d'avec ledit sieur Guichardant, et autorisée à faire le commerce sans autorisation de son mari. Ses droits ont été liquidés en partie.

M<sup>e</sup> Eloi-François Deblesson, avoué audit tribunal, demeurant à Lyon, place du Gouvernement, n° 3, a occupé pour la dame Guichardant.

Lyon, le 31 août 1833. DEBLESSON, avoué.

### (2215) VENTE APRÈS DÉCÈS.

Rue des Farges, n. 51, quartier St-Just. Mardi trois septembre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, au domicile sus-indiqué, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères des effets dépendant de la succession de dame Madelaine Cabuchet, veuve de M. Antoine Macouzet, rentière à Lyon.

Les objets consistent en linge de lit et de table, glaces, pendule, bois de lits, matelas, tables diverses, placard, petit corps de bibliothèque en sapin, livres, hardes à l'usage de femme, rideaux, chaises, fauteuils, faïence, ustensiles de cuisine et autres objets.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance judiciaire, dûment en forme.

### (2214) VENTE APRÈS DÉCÈS,

Du mobilier délaissé par dame Madeleine Bazan, veuve de défunt François Gardon, qui était rentier, et demeurait à Lyon, rue Basse-Grenette, n° 14, au 4<sup>e</sup>.

Le mardi trois septembre mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin, dans le domicile sus-indiqué, il sera procédé, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit ; lequel se compose de bois de lit, matelas, garde-paille, traversins, oreillers, couverts et plumes, draps de lit, linge de table, et de cuisine, hardes et linge à l'usage de femme, une grande armoire, tables, commodes et secrétaire en noyer, placard en sapin, une belle lunette achromatique, son pied en cuivre ; pendules, chandeliers en cuivre, rideaux de croisées, grand trumeau, ustensiles de cuisine, une quantité de fers à l'usage des fleuristes et en cuivre.

On vendra le 4 septembre, à midi, cinq couverts en argent, une chaîne, bagues et boucles d'oreilles en or.

Cette vente sera faite à la requête des co-héritiers majeurs.

## ANNONCES DIVERSES.

(2178 2) VENTE

PAR LA VOIE DE LA LICITATION,

A laquelle les Étrangers seront admis, Du beau domaine du Prieuré situé en la commune du bourg de Thizy, à cinq minutes de la ville de Thizy (Rhône), sur la route départementale nouvellement construite de Roanne à Tarare.

Ce domaine, de la contenance de 18 hectares 12 ares 10 centiares, dont 13 hectares en une prairie d'un seul tènement, clos de haies vives, est arrosé par des prises d'eau abondantes.

Il y existe une jolie maison de maître, couverte en tuiles plates, et une clôture renfermant de vastes bâtiments d'exploitation avec

cour, jardins, hangar, et trois locateries sur la place publique du bourg de Thizy.

La vente aura lieu le 29 septembre 1833 en l'étude de M<sup>e</sup> Bedin, notaire à Thizy, sur la mise à prix de 59,205 f.

S'adresser, pour les renseignements à Lyon, à M<sup>e</sup> Casati, notaire, place des Carmes, n° 10 ; à St-Etienne, à M<sup>e</sup> Dobler, notaire, place Royale, n° 13 ; et à Thizy, audit M<sup>e</sup> Bedin, dépositaire du cahier des charges.

(2217) A vendre. — Belle maison de campagne à Vaise, avec terrasse d'où l'on découvre les plaines du Dauphiné, la ville de Lyon, Vaise et les communes de l'ouest.

— Superbe propriété à Ste-Foy, du prix de 62,000 f. Les bâtiments sont nouvellement décorés.

— Plusieurs maisons à Vaise, avantageusement placées, du revenu de 5 p. 0/10.

— Maison grande rue de la Guillotière, du revenu de 5 p. 0/10.

— Terrain à la Guillotière, rue de Chartres.

— Jolie petite maison de campagne du prix de 11,000 f., à la Guillotière, avenue du Sacré-Cœur, ayant une belle vue.

— Plusieurs petites maisons de campagne aux environs de Lyon, du prix de 4 à 10,000 f.

A emprunter. — On demande un capital de 5,000 f. en viager, par première hypothèque, à Lyon.

S'adresser à M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165.

(2177 4) A vendre. — Une maison située à la Guillotière, Grande-Rue, n° 30, appelée de la Petite-Vierge, composée de trois corps de bâtiments, du revenu net de 1,200 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

(2176 4) A vendre. — Une maison et un jardin situés à la Guillotière, quartier de la Magdeleine, chemin des Trois-Pierres.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

A vendre.

(2104 4) Joli petit fonds de café situé dans une agréable position, avec jardin, réunissant toutes les commodités désirables pour l'exploitation de l'établissement qui offre un bénéfice sûr et tout au comptant.

Le propriétaire de ce fonds à qui appartient aussi la maison, laissera au preneur la location à un prix très-modique, et des facilités pour le paiement.

S'adresser au bureau du journal.

ANCIEN

### ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE.

Charles-Martin BURDIN et C<sup>e</sup> à Chambéry, Mème maison, à Lyon, faubourg de Vaise.

Cette maison a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils peuvent se procurer chez elle, toutes sortes d'arbres à fruit, d'arbres et arbustes d'ornement, toujours verts et à feuilles caduques ; des graines de toute espèce, pour jardins et pour prairies ; des pattes d'asperge d'Ulm et de Hollande ; de rosiers à haute et basse tige, dans les espèces remontantes et autres ; enfin toutes sortes de plantes de pleine terre d'orangerie et de serre chaude.

Ayant depuis long-temps reconnu les qualités qui distinguent le mûrier de la Chine, ou mûr multicaule ; la maison s'est particulièrement occupée de la multiplication de ce précieux végétal ; de manière qu'elle en a, cette année une très-grande quantité de disponibles à la vente, soit à haute soit à basse tige, greffés ou francs de pied ; elle envoie franco son catalogue aux personnes qui lui en font la demande. (2218)

## AU PRIX FIXE.

Papon, marchand cordonnier et bottier, place des Carmes, n. 4, au 3<sup>e</sup>.

Il prévient le public qu'il tient un assortiment de chaussures pour homme, pour femme et pour enfant, à juste prix. Pour homme, bottines, 16 et 13 fr. ; souliers, 5 fr. 50 c. ; demi-souliers, 3 fr. 50 c. ; barraquette, 1 f. 90 c. ; pour femme, souliers et escarpins, 4 f. 25 c. et 3 f. 50 ; barraquettes en peau, 1 fr. 65, en toile grise, 1 f. 85 ; id. en prunelle, 2 fr. 50 c. (2216 2)

## COURS DE TENUE DE LIVRES.

Benjamin ROLLAND, expert et professeur de comptabilité au collège Royal, place des Pénitens-de-la-Croix, n° 3, ouvre deux nouveaux cours de tenue de livres, à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, les mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine, l'un de 2 à 4 heures, l'autre de 8 à 10 heures du soir. Le cours dure six mois.

Le prix est de 100 f., payables moitié en commençant ; l'autre moitié au commencement du troisième mois. La collection des registres nécessaires se paie comptant 20 f.

Les personnes qui voudront suivre ces cours, doivent se faire inscrire à l'avance de 8 à 10 heures du matin. (2131 5)

(2205 2) On désirerait faire l'acquisition d'un HOTEL GARNI dans cette ville.

S'adresser à M. T. Lépagniez, à l'imprimerie de M. G. Rossary, rue St-Dominique, n° 1.

### HOTEL DE LA CORNEMUSE,

Rue des Quatre-Chapeaux.

(2083 11) M. AUGÉ, propriétaire de l'hôtel de la Cornemuse, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de remettre cet hôtel entièrement à neuf ; MM. les voyageurs y trouveront des chambres propres et commodes, une table d'hôte de deux heures à quatre, ainsi que les soins et l'activité qui ont fait la renommée de cet hôtel.

M. AUGÉ se charge de fournir, dans cette ville, les repas qui lui seront commandés. Il y a dans l'hôtel plusieurs salles à manger dont une entr'autres extrêmement vaste et convenable pour les repas de corps. Le tout à des prix modérés. Il tient pension bourgeoise.

## Maladies Secrètes et de la peau.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Les dépôts sont établis :

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciers.

A Dijon, chez Borsay, Dentiste, rue Vauban.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien,

grande rue de Rome, et chez Laurent Fourtoul, petite rue de Rome, n° 12.

A Valence, chez Reboulet, pharmacien.

A Romans, chez Barnave, pharmacien.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincailler, Grande-Rue.

A St-Etienne, chez Garnier, pharmacien.

A St-Chamond, chez Vérisel, épiciers.

A Genève, chez M. Bourkel, droguiste.

A Châlons-sur-Saône, chez Caurant, coiffeur, place St-Pierre. (2190 2)

## MALADIES SECRÈTES Et de la Peau.

Le Sirop Concentré de Salsepareille est le plus puissant dépuratif végétal qu'on puisse employer pour la guérison prompte et radicale des dartres et gales anciennes, des fleurs blanches, des écoulements récents ou invétérés, des syphilis nouvelles ou dégénérées, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang, annoncées par des boutons, rougeurs, démangeaisons, etc.

Se vend avec une brochure de 12 pages in-12, qu'on peut se procurer gratis à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 32.

A Marseille, chez M. Brun, pharmacien, rue Vacon, n° 45.

A Rive-de-Gier, chez M. Bal, pharmacien, vis-à-vis le pont.

Et dans toutes les principales villes. (On fait des envois.) (2091 5)

## DÉPURATIF Du Sang.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n. 21, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute assurance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n. 13. (2153 11)

## Maladies Secrètes et cutanées.

### SIROP DEPURATO-LAXATIF de Séné\*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc. ; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. \* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (1957 18)

## PILULES NAPOLITAINES,

De M. Poisson, pharmacien, breveté du Roi, rue du Roule, n° 11, à Paris.

Elles guérissent en peu de jours et sans accident les maladies secrètes, récentes et invétérées.

Prix : 3 f. la boîte. Deux ou trois suffisent pour se guérir.

Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur, dont le nom s'y trouve écrit en toutes lettres.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Victorin-Biétrix Sionet, rue Neuve, n° 12, et à St-Etienne, chez M. Couturier, pharmacien. (1615 8)

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-An-toine, n. 36.